



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/66  
S/1996/100  
13 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettre datée du 13 février 1996, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos lettres précédentes concernant les agressions et les pratiques israéliennes répétées contre le sud du Liban et la Bekaa occidentale, j'ai l'honneur de vous informer d'une série d'attaques israéliennes survenues au cours de la seconde moitié du mois de janvier 1996, comme précisé ci-après :

- 17 janvier 1996 L'artillerie israélienne a bombardé les localités de Braachit et de Chaqra ainsi que les communes de Tibnine, Haddâtha et Aïta el-Jabal, blessant deux Libanais, Slimane Muhammad Jaghbir et Ali Yassine Muhammad Chahab.
- 18 janvier 1996 Les forces israéliennes et les forces de Lahad ont empêché tous les habitants de Dibbine (caza (district) de Marjayoun) de quitter la zone de la bande frontalière pour des raisons de sécurité.
- 20 janvier 1996 L'artillerie israélienne a bombardé les collines de Mlita et Jabal Safi, ainsi que les communes de Aïn Bouswar, Jarjouâa et Arab Sâlim.
- 21 février 1996 À 6 heures, l'artillerie israélienne a bombardé les communes de Kfartibnine, Nabatiyé el-Faouqa, Zaoutar, ech-Charqiyé et Zaoutar el-Gharbiyé, Arnoun et Yohmor.
- À 11 h 30, l'artillerie israélienne a bombardé les communes de Braachit, Chaqra, Aïta el-Jabal, Haddâtha, Tibnine et Safad el-Battikh.
- 23 janvier 1996 L'artillerie israélienne a bombardé la commune de Chaqra.
- 25 janvier 1996 À 4 h 30, l'artillerie israélienne a bombardé les communes de Kafra, Yatar, Haddâtha et Aïta el-Jabal.

À 9 h 45, l'artillerie israélienne a bombardé les collines de Mlita, Jabal Safi et les communes d'Arab Sâlim, Jarjouâa et Aïn Bouswar, mais il n'y a eu aucune perte.

À 10 heures, l'artillerie israélienne a bombardé les collines des localités de Machghara et de Aïn et-Tiné.

À 11 h 25, l'armée de l'air israélienne a survolé la ville de Nabatiyé.

À 12 h 30, les bombardements ont repris sur les collines de Mlita, Jabal Safi et les communes de Arab Sâlim et Aïn Bouswar pendant que l'armée de l'air israélienne faisait des passages à basse altitude.

À 15 h 30, l'artillerie israélienne a bombardé les communes de Kfar Roummâne, Kfartibnit, Nabatiyé el-Faouqa, Zaoutar ech-Charqiyé et Zaoutar el-Gharbiyé.

27 janvier 1996 L'armée de l'air israélienne a survolé à basse altitude la région de Iqlim al-Touffah.

28 janvier 1996 Les communes de Kfartibnine, Kfar Roummâne, Mazraat al-Hamra et Nabatiyé el-Faouqa, ainsi que les casernes abandonnées de l'armée libanaise qui se trouvent dans cette dernière localité ont été prises sous les tirs de l'artillerie israélienne et de tireurs isolés se trouvant sur les positions israéliennes, ce qui a provoqué des dégâts matériels dans les habitations de Jamal Moustafa Ghandour, Fouad Moustafa Ghandour et Ali Moussa Ghandour.

30 janvier 1996 À 9 heures, l'armée de l'air israélienne a survolé la région de Iqlim al-Touffah.

À 12 h 45, l'armée de l'air israélienne a lancé deux attaques successives contre les hauteurs de Jabal Safi et de Mlita.

À 14 heures, l'armée de l'air israélienne a attaqué les hauteurs de Iqlim al-Touffah et de Mlita et Jabal Safi et les forces israéliennes ont bombardé les collines de Mouhtaqara et de Joûn dans le caza (district) de Chouf.

À 18 h 30, l'artillerie israélienne a bombardé les communes de Braachit, Haddâtha, Aïta el-Jabal, Kafra et Yatar.

31 janvier 1996 L'armée de l'air israélienne a survolé à moyenne altitude les villages dans la région de Tyr. Des hélicoptères israéliens ont ratissé les vallées situées entre Tibnine, Aïta el-Jabal, Haddâtha et Beit Yâhoûn en les mitraillant.

Le Gouvernement libanais dénonce vigoureusement la poursuite des attaques israéliennes qui ont provoqué des dégâts matériels importants, ainsi que les pratiques iniques contre des civils.

Cette nouvelle série d'attaques, qui vient s'ajouter aux précédentes, constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'indépendance du Liban et une nouvelle violation patente du droit international et des droits de l'homme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

-----